



Le 20 février 2022

Le Pic et la Gioune : Une qualité préservée !

Renouvellement de la labellisation

Deux rivières creusoises à vocation salmonicole, Le Pic et La Gioune sont parmi les plus riches sur les plans floristiques et faunistiques de la région Nouvelle Aquitaine. Premières rivières labellisées sur le bassin Loire Bretagne en 2016, elles ont obtenu cette distinction convoitée de niveau 2. Depuis lors, l'engagement des gestionnaires de ces territoires pour leur préservation s'est confirmé à travers un programme d'actions mis en œuvre. Aujourd'hui, cette implication n'en est que renforcée et les Rivières Sauvages sont fières d'annoncer le renouvellement des deux labellisations pour 5 ans !

Le Pic et La Gioune sont des rivières à vocation salmonicole de l'ex Région Limousin devenue Nouvelle Aquitaine et appartenant au bassin versant de la Loire. La Gioune prend sa source dans le puy Renardier au Combe Nègre sur la commune de Féniers à une altitude de 863 m. Quant à lui, le Pic prend sa source à une altitude de 690 m entre le Puy des Gardes et le signal du Pic au lieu-dit des gouttes noires sur la commune de Royère-de-Vassivière. Elles sont toutes deux caractéristiques d'une rivière de moyenne montagne, n'affichant pas de trace de pollution d'origine humaine. Riches en biodiversité, elles donnent une image valorisante à ces territoires. Par exemple, la vallée de la Gioune compte 27 espèces de mammifères, 60 espèces d'oiseaux, 10 espèces de reptiles et 0 plante exotique envahissante sur le tronçon labellisé ! Ce sont cette richesse et cette qualité écologique qui leur a valu d'obtenir la précieuse labellisation en mai 2016, après un travail de deux années, mené par le Conseil départemental de la Creuse.

Deux cours d'eau de référence pour le département de la Creuse (23), Le Pic et La Gioune représentent un axe majeur de sa politique environnementale. L'engagement des gestionnaires pour préserver et protéger ces joyaux écologiques est ainsi très marqué, faisant du label une reconnaissance cohérente de leur qualité. Un programme d'actions a donc été mené à bien sur une période de 5 ans, mobilisant de nombreux acteurs locaux : Fédération de pêche, Parc naturel régional, Communauté de communes, Etablissement Public Territorial de la Vienne, Conservatoire des Espaces Naturels, Région Nouvelle Aquitaine, Agence de l'Eau Loire Bretagne...Il a notamment contribué à réaliser des aménagements pour le bétail compatibles avec les exigences du label, à conduire des études pour l'amélioration de la continuité écologique, à effectuer des suivis ainsi qu'à sensibiliser le grand public et les scolaires. Ces actions ont eu des résultats positifs sur ces territoires où les activités économiques sont compatibles avec le maintien d'un très bon fonctionnement écologique. Un encouragement à continuer sur cette voie pour les prochaines années, et qui a permis l'extension de la labellisation sur l'affluent principal de la Gioune, le ruisseau de Cubaynes !

C'est avec une grande joie que les Rivières Sauvages sont fières d'annoncer le renouvellement de la labellisation de ces deux splendides cours d'eau et la poursuite d'actions visant à les préserver ! Ainsi qu'un 3ème, le ruisseau de Cubaynes qui rejoint le réseau des Rivières Sauvages. Le programme continue donc pour 5 nouvelles années !

Le label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains etc.... Il a un double objectif : reconnaître la naturalité extraordinaire des rivières de nos contrées et honorer l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire.

Le programme Rivières Sauvages est porté par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages avec l'aide du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. En 2022, 30 rivières sont labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain, la Haute-Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen et le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, Le Guiers Mort et le Rif Garcin en Isère, le Galeizon dans le Gard, le Taravo et le Travu en Corse du Sud, le Fangu en Haute-Corse, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic dans les Côtes-d'Armor, le Pic, la Gioune et le Cubaynes en Creuse et la Haute-Dronne et le Manet en Dordogne.

Le réseau continue de se développer grâce à une belle dynamique des territoires et votre soutien !

CONTACTS :

Association du Réseau des Rivières Sauvages : <https://www.rivieres-sauvages.fr>

- Mélanie Taquet : Chargée de mission Rivières Sauvages - Coordination des territoires – 06.16.68.60.79 - melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr
- Wendy Bignon : chargée de communication /RSE - 06.62.88.53.88 - rse.mecenat@rivieres-sauvages.fr